

La foi dans l'Université

par François Nault*

Université Laval, Canada

D'entrée de jeu, je dois confesser avoir été surpris par l'ampleur des controverses qui ont entouré le discours de Ratisbonne de septembre 2006, un discours qui constitue à mes yeux l'un des legs les plus précieux que l'on doit au pape Benoît XVI. Alors même que j'hésiterais à endosser l'ensemble de ce que le Pape-théologien avance et que je serais même tenté de m'opposer à l'une ou l'autre de ses propositions, je considère le discours de Ratisbonne comme un exposé subtil, brillant et même, à plusieurs égards, tout à fait remarquable. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il faut rendre hommage à l'auteur de ce discours et saluer la finesse de la réflexion théologique qu'il y déploie, et non pas lui tenir rigueur pour les réactions négatives que ses propos ont suscitées, autant dans le monde musulman que dans le monde de la diplomatie ecclésiastique.

À ma connaissance, le Pape Benoît XVI n'a pas cru nécessaire de faire marche arrière et de se livrer à une autocritique. Avec tact et sensibilité, il est plutôt revenu sur la fameuse citation de l'empereur Manuel II Paléologue, qui a tant soulevé les passions, et a déploré que cette citation ait pu être considérée comme une expression de sa position personnelle. C'est cette *méprise* qui a « suscité une indignation compréhensible », écrit le Pape dans une note qui a été ajoutée au Discours et qui lui a fourni l'occasion de préciser que la phrase de l'Empereur n'exprimait pas son propre jugement sur le Coran, envers lequel il dit avoir « le respect dû au livre sacré d'une grande religion ». Une telle précision était assurément la bienvenue et même nécessaire dans le contexte des polémiques suscitées par le Discours de Ratisbonne, mais je la tiens pour superfétatoire si l'on s'en tient au discours lui-même, qui est sur ce point parfaitement limpide, me semble-t-il, et ne recèle aucune ambiguïté. Si l'on suit la logique argumentative de Benoît XVI, il est évident que la citation sert à apporter un éclairage sur le thème général de sa conférence, à savoir la question du rapport entre la foi et la raison. Le Pape-théologien a recours au procédé de la citation, en parfaite conformité à son usage universitaire – usage que Benoît connaît évidemment très bien, pour avoir œuvré dans plusieurs universités (Freising, Bonn, Tübingen) –, face à un auditoire universitaire habilité à décoder le type d'argumentation ainsi mis de l'avant¹.

Il n'est pas inutile de rappeler le titre complet de la conférence de Benoît XVI : « Foi, Raison et Université ». Ainsi, la question de l'articulation entre foi et raison se trouve inscrite d'emblée dans un questionnement plus large sur l'Université elle-même et sur la place que devrait y occuper la théologie. Ce qui constitue à mes yeux une des grandes forces du Discours de Ratisbonne – pour ne pas dire de son génie – réside dans le fait que non seulement Benoît XVI y propose un véritable plaidoyer en faveur de la théologie et de l'Université, mais qu'il prenne le risque de se livrer lui-même à un *exercice de théologie universitaire*. Ainsi non seulement le

¹ Je souscris ici à l'analyse de Michel Deneken : « Benoît XVI, en raison de son passé d'enseignant universitaire et de son activité de théologien, privilégie, pour son ministère de la Parole, la forme du discours, voire de la conférence ou le cours. Le discours de Ratisbonne n'était pas une homélie. Il voulait être reçu comme un hommage de type académique d'un enseignant à une université. », M. Deneken, « Le "discours de Ratisbonne" : une bonne leçon », *Revue des sciences religieuses* 83/4 (2009), p. 509.

Pape parle-t-il à des universitaires mais il s'adresse à eux, comme le ferait un théologien, en obéissant aux règles et aux codes du discours universitaire. C'est d'ailleurs un exercice qu'il répétera deux ans plus tard, le 12 septembre 2008, à l'occasion d'une conférence au Collège des Bernardins de Paris.

Le Pape-théologien prend donc le risque de faire œuvre théologique au cœur même de l'Université, professant de la sorte sa foi, en fait une *double foi* : une foi dans la foi et une foi dans l'Université (et, à travers elle, une foi dans la raison²).

L'expression « foi dans l'Université » peut être entendue de deux manières. D'une part, il s'agit d'affirmer que l'Université constitue bel et bien un *lieu* où la foi chrétienne peut s'exprimer et s'affirmer, à travers la reprise réflexive et critique qu'en propose la théologie. D'autre part, il s'agit d'affirmer que l'Université doit être *l'objet* d'une foi. Il s'agit ainsi à la fois de *confesser dans l'Université* et de *confesser l'Université*.

Mais que peut bien signifier « confesser l'Université » ou croire en l'Université?

On retrouve l'expression « foi en l'université » dans un livre de Jacques Derrida, un philosophe dont la pensée n'est pas spécialement proche de celle de Benoît XVI mais qui, sur la question de l'Université, affirme des choses auxquelles le Pape émérite pourrait, me semble-t-il, facilement souscrire. Dans *L'Université sans condition*, Derrida avance une thèse prenant la forme d'« un engagement déclaratif », d'un « appel en forme de profession de foi » pour l'Université, c'est-à-dire pour une certaine conception de l'Université : « Cette université exige et devrait se voir reconnaître en principe, outre ce qu'on appelle la liberté académique, une liberté *inconditionnelle* de questionnement et de proposition, voire, plus encore, le droit de dire publiquement tout ce qu'exigent une recherche, un savoir et une pensée de la *vérité*³. » Ainsi, pour Derrida, « l'université *fait profession* de la vérité. Elle déclare, elle promet un engagement sans limite envers la vérité. » Et c'est bien parce qu'elle se voue ainsi à la vérité que l'Université constitue « une “chose”, une “cause” autonome, inconditionnellement libre dans son institution, dans sa parole, dans son écriture, dans sa pensée⁴. » Ainsi Derrida rattache « l'idée de l'Université » – pour utiliser l'expression de Newman⁵ – au fait que l'Université constitue un espace autonome (ou quasi-autonome) qui doit « être symboliquement protégé par une sorte d'immunité absolue⁶ ».

Que l'Université fasse profession de la *vérité* et se voue à sa quête, c'est assurément une conviction que partage Benoît XVI. C'est bien pourquoi la théologie chrétienne se trouve dans son élément à l'Université, quand elle s'attache à établir la prétention à la vérité du christianisme⁷. Mais pour qu'il soit à la hauteur de cette exigence de vérité, le théologien

² Michaël Foessel a parlé du Discours de Ratisbonne comme d'un « acte de foi rationaliste » dans son article « Les trois modèles philosophiques du rapport entre foi et raison », *Esprit* 3 (2007), p. 279.

³ J. Derrida, *L'Université sans condition*, Paris, Galilée, 2001, p. 11-12.

⁴ Derrida, *L'Université sans condition*, p. 33.

⁵ J.H. Newman, *L'idée d'université*, trad. E. Robillard et M. Labelle, Mayenne, Éditions Ad Solem, 2007.

⁶ Derrida, *L'Université sans condition*, p. 45.

⁷ Sur cette question, on pourra se reporter à la conférence « Vérité du Christianisme? », donnée le 27 novembre 1999 à la Sorbonne par celui qui était alors le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi.

universitaire doit pouvoir se livrer à une véritable recherche, c'est-à-dire à une recherche sans contrainte autre que celles que lui impose la quête de la vérité. C'est bien sûr le principe de la liberté académique – lié à la naissance même de l'Université⁸ – qu'il convient d'invoquer, s'agissant de protéger concrètement l'exercice de la théologie universitaire, en tant qu'elle implique « une recherche, un savoir et une pensée de la *vérité* ». C'est, ici encore, une conviction que partage Benoît XVI, lui qui conçoit volontiers l'Université comme « un grand laboratoire où, selon les diverses disciplines, on élabore sans cesse de nouveaux parcours de recherche dans une confrontation stimulante entre la foi et la raison⁹ ».

Le grand mérite du Discours de Ratisbonne et la raison pour laquelle on n'a pas fini de le lire et de le relire, c'est qu'il constitue un modèle de « confrontation stimulante entre la foi et la raison », c'est-à-dire un brillant exercice de *théologie universitaire* et une puissante manifestation de la *liberté* – liberté souveraine et inconditionnelle de questionner – que cet exercice suppose.

*François Nault est professeur de théologie fondamentale à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval (Québec, Canada). Il est marié et père de quatre enfants. Parmi ses ouvrages, soulignons: *L'Évangile de la paresse* (Médiaspaul, 2016); *Petite introduction athéologique à la théologie* (Médiaspaul, 2013); *Plus d'une voix : Jacques Derrida et la question théologico-politique* (avec J. Julien, Cerf/Médiaspaul, 2011); *Le lavement des pieds : un asacrement* (Médiaspaul, 2010).

⁸ Voir notamment C. Charle et J. Verger, *Histoire des universités*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 14.

⁹ Benoît XVI, *Discours pour l'inauguration de l'année académique à l'université romaine du Sacré-Cœur*, novembre 2005.